**Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT**

**PROCES VERBAL**

**REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Présents:

Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS
Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT
Madame Marina MICHELON, Riveraine - TERTRE
Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT
Monsieur Christophe LEFEBVRE, LES TROUS VERTS Effectif – HAUTRAGE
Monsieur Julien BEFAHY, DE KEGEL ENERGY Prospect Manager - HASSELT
Monsieur Gregory NETTE, PRINCE /VIBRANTZ DIRECTEUR - SAINT-GHISLAIN
Madame Isabelle PHILIPPE, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - SIRAULT
Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAULT
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Ismet GUMUSBOGA, YARA Tertre S.A. Directeur SIPP - TERTRE
Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager – TERTRE
Madame Nathalie VANCASTER, VIBRANTZ Technologies -PRINCE QHSE manager - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Philippe SCHIRRA, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Site Leader-Directeur - TERTRE
Monsieur Jean Luc VANDERSCHUEREN, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Conseiller en prévention - TERTRE
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE
Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS
Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain – TERTRE
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut, Président.

Excusés:

Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. Référent Technique – NAMUR
Monsieur Nicolas BIAMONT, OILCO Directeur Général - HAUTRAGE
Monsieur Jean-Luc COLLARD, RENEWI BELGIUM Site Manager - VILLEROT

**Premier point:**
**<u>Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente</u>**

Le président ouvre la séance et signale les personnes excusées.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 25/05/2023 est approuvé et peut être rendu public sur le site de la Ville.

Pour rappel le calendrier 2023 des réunions de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning est fixé comme suit :

-**le jeudi 14 décembre 2023** à 18 heure à la **maison de la citoyenneté salle du grenier 1er étage, dans le Parc communal de Baudour.**

**Communications générales :**

Pour information, le début des travaux pour le premier rondpoint « dit du Delhaize » a eu lieu le 04/09/2023. En ce qui concerne le rondpoint de « Renewi », la ville ne dispose pas de date.

Pour mémoire, faisant suite à des questions posées précédemment et en synthèse, ont été accordé les permis concernant la zone située rue du Bois/rue O. Malice à 7334 Villerot:

-***D & B GREEN INVEST SA****, pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques… ;*

-**SATEA TARMACS ET AGREGATS SA**, pour construire et exploiter un centre de regroupement de terres (types I à V) et de stockage des produits et déchets issus de chantiers comprenant des unités de concassage et de criblage mobiles ainsi qu'une unité de centrale à béton… ;

-**SOVEDO LOGISTICS AND FUELS**, pour la construction et l'exploitation d'une nouvelle station-service :10.000 l d'ADBlue, en réservoir souterrain ; 90.000 l de diesel + 10.000 l de gasoil en réservoirs souterrains ; 70.000 l de GNL en réservoir aérien et un local technique pour le GNL, d'un nouveau garage camions (2 fosses) + truck-wash… ;

Pour plus de détails, veuillez prendre contact avec les services de la ville de Saint-Ghislain.

Toujours pour information, différents courriels vous ont été envoyés en direct dans l'intervalle par la direction de YARA (notamment le 21/08/2023), d'autres informations ont été uniquement publiées sur la plateforme YARA.

A toutes fins utiles, le président indique qu'une liste actualisée des adresses mail des membres de la CSE été communiquée à YARA (en ce compris celles des membres du comité spécifique à YARA) en date du 07/07/2023. Pour rappel, les adresses courriel des membres de la commission ne sont pas diffusables en dehors du cadre des communications internes la CSE (cfr. RGPD).

Il rappelle aussi qu'il ne dispose pas de backup et qu'en cas de communication urgente, pour éviter tout délai, il est opportun d'envoyer directement le message aux membres du Comité d'accompagnement via la liste de distribution.

Il indique à l'assemblée qu'il est prévu dans le cadre du suivi spécifique de la mise aux

normes environnementales, dans le cadre du comité d'accompagnement de YARA d'effectuer un focus sur le **suivi des unités de stockage et de chargement d'ANC** en ce compris l'article 65 déposé et un **suivi sur base du reporting de l'état d'avancement des travaux et études en ce qui concerne le volet BRUIT**;

Pour les personnes souhaitant en savoir plus, le président rappelle que, comme pour la Commission, les PV des réunions dudit comité sont disponibles sur le site de la Ville de Saint-Ghislain et accessible sur simple demande auprès des services environnement.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. **Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances**

Le président propose de revenir plus amplement sur les différents signalements de nuisances et sur les incidents survenus durant la période (à savoir depuis la dernière réunion 25/05/2023), et ce juste après la présentation habituelle des entreprises.

3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

**Deuxième point:**
**Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances**

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 1) – Les différentes contributions reçues sont compilées ci-dessous :

**-Pour YARA**

Messieurs STEVENART et GUMUSBOGA présentent la note pour YARA.

**Yara (Philippe Stevenart/ Ismet Gumusboga)**

**Sécurité :**

Depuis la dernière commission, nous avons eu 1 accident de travail (fracture main) le 22 juin 2023.

Un opérateur de l'unité de granulation a utilisé un ringard (tige de fer) pour débloquer un bloc d'engrais dans une descente de produit. En débloquant le bloc, sa main droite a heurté le haut d'une échelle.

Le 21 août, déclenchement de notre plan d'urgence interne à la suite d'une émission d'ammoniac dans l'air.

**Environnement :**

Plainte(s) : 11 plaintes de bruit reçues depuis la dernière commission HSE liées aux redémarrages du reforming (redémarrages entre juillet et août).

Permis d'environnement (mise à jour)

Bruit :

- 10 silencieux prévus dans le plan d'actions ont été remplacés/installés pour atténuer les sources de bruit les plus critiques de l'unité de production d'ammoniac en phase de démarrage/arrêt (3) et de

production (7) durant le chantier de maintenance 2023. Une nouvelle campagne de mesure de bruit a eu lieu entre le 24/04/23 et le 23/06/23 afin de déterminer les niveaux sonores atteints à la suite des modifications. Amélioration de 3 dB(A) au niveau de la rue Billemont. Préparation des projets de réduction du bruit des unités acides pour 2024.

Station d'épuration :

- Permis reçu le 05 juin 23. Travaux pour les fondations en cours.

Pollution de sol :

- Préparation des projets d'assainissement des panaches de pollution eau/sol de la phase I en cours

Air

- Projet DéNOx de l'unité Dupont (acide nitrique) en cours.

Projets Seveso

- L'étude pour le projet concernant les nouveaux tanks de stockage d'acide nitrique concentré (ANC) est finalisée. La demande de permis unique a été introduite avec les suppléments le 06/09/23.

- Demande de prolongation d'un an (jusqu'au 31/12/2024) de l'utilisation des tanks de stockage d'ANC au canal en cours d'instruction suite au délai de livraison des matières spécifiques nécessaires

**Production :**

A la suite de l'arrêt de maintenance planifié de l'unité de production d'ammoniac, l'unité a été redémarrée le 11 juin.

L'unité de production d'ammoniac a été stoppée pour différents problèmes techniques à la suite du démarrage.

1. Du 3 au 7 juillet : arrêt programmé pour corriger un problème technique sur la régulation de la vitesse de 2 machines tournantes

2. Du 25 au 27 juillet : arrêt programmé pour finaliser la correction du problème technique de la vitesse du compresseur d'ammoniac non résolu lors de l'arrêt précédent (manque de pièces disponibles par le fabricant)

3. Le 4/08: l'unité déclenche de façon intempestive suite à la défaillance de 2 sondes de survitesse de la turbine du compresseur de synthèse (non réel). L'unité est remise en service le 11/08.

4. Le 17/08, l'unité déclenche lors des procédures d'optimisation du nouveau four de reforming primaire. Lors de la phase de redémarrage, des nuisances sonores et les investigations relatives à ces nuisances commencent le 18/08 vers 15h30 lors de la mise en pression d'un ballon de séparation. Vers 22h20, après investigations par étapes, les opérateurs identifient la source du problème et font marche arrière (arrêt du bruit vers 23h20). La cause des nuisances sonores provenait d'un organe de sécurité contre la surpression défectueux situé au niveau du ballon de séparation. Le gaz passait par l'organe au lieu de se diriger vers le silencieux. Le samedi, l'organe a été réparé et le processus de démarrage a été finalisé le dimanche 20/08.

5. Le 21/08, la pompe de lubrification du compresseur d'air s'est arrêtée provoquant le déclenchement du compresseur et de l'unité dans la foulée. Lors du déclenchement, une soupape du circuit frigorifique s'est ouverte pendant 10 minutes à cause d'une défaillance d'un clapet anti-retour situé au refoulement du compresseur de réfrigération. Une émanation d'ammoniac (214 kg) a été observée à 60 m de hauteur (zone de sécurité). Par mesure de précaution, les sirènes Seveso de l'usine ont été mise en

service à 10h25 et notre plan d'urgence interne a été activé. La fin d'alarme a été donnée à 10h52. La simulation de l'évènement démontre que les émanations sont restées au sein de l'usine.

A la suite des 2 derniers évènements, une réunion technique a été organisée le 25/08 avec les autorités (Commune, cellule RAM, DPA, DPC) afin de fournir des explications sur la situation et sur les mesures correctives prises. Lors de cette réunion, il a été décidé d'organiser une rencontre avec les riverains du site afin d'expliquer les causes de ces incidents et de répondre aux questions. Elle aura lieu au foyer paroissial d'Hautrage le mercredi 20/09 à 18h30. Vous trouverez plus d'information à ce sujet sur la plateforme riverains : (https://www.yara.be/fr-be/a-propos-de-yara/yara-tertre/)

Pour rappel, étant donné le prix du gaz naturel et la situation au niveau des marchés d'engrais, les unités de production d'ammoniac et d'acide nitrique Dupont sont restées à l'arrêt depuis le début d'année et cette dernière n'a été démarrée que lorsque la production de l'unité d'ammoniac a été mise service (17/06).

Au niveau des autres unités du site:

Le 21/07, l'unité d'acide U3 a été mise à l'arrêt à la suite d'un incident technique avec émissions de fumées colorées (mauvais fonctionnement du DeNOx). L'équipe de production a trouvé la source du problème et a démarré l'unité le 22/07.

Madame PHILIPPE s'interroge sur le nombre peu important des signalements recueillis sur la période au poste de garde et par YARA à savoir un total de 11.

Monsieur POTTIEZ, sollicite YARA afin d'obtenir préalablement au Comité d'accompagnement spécifique prévu en octobre les documents relatifs à la nouvelle campagne de mesure de bruit réalisée à la suite des modifications. Il réitère sa remarque concernant l'absence de mesure de bruit à l'ouest du site.

Madame STINCHEDDU-GILMONT indique que les riverains de la rue Pierre Gallet ne croient pas que des silencieux ont été installés.

En réponse aux riverains, Monsieur STEVENART précise les localisations et détaille les différents silencieux installés (il est précisé que plus de détails seront donnés dans le cadre du comité YARA – un point étant prévu à l'ordre du jour à ce sujet).

Monsieur VANDERSCHUEREN indique qu'en fonctionnement, sur le site et plus précisément dans son bureau, il a constaté une nette amélioration depuis l'installation des silencieux.

Madame BERTONI signale avoir constaté une amélioration sur Villerot.

Madame PHILIPPE sollicite que des mesures de bruit soient effectuée sur Sirault. Elle signale avoir perçu des nuisances sonores les nuit du 3, 4, 5, 6 et 7 septembre.

Madame STINCHEDDU-GILMONT indique aussi que le bruit est plus important la nuit.

Monsieur STEVENART précise que les perturbations ont été importantes suites aux arrêts et redémarrages, il explique aussi que l'installation d'autres silencieux s'effectuera durant des arrêts techniques sur base de la planification.

Une Réunion d'information - rencontre avec les riverains du site est programmée le 20/09/2023 à 18h30 au foyer paroissial d'Hautrage afin d'expliquer les causes des incidents du mois d'août (17-21/08) et de répondre aux questions.

Le président précise qu'il est question dans la note de YARA de sirènes internes et pas de sirènes Seveso. Ces dernières ont été retirées sur décision du ministre de l'intérieur de l'époque Monsieur Jan JAMBON (2018). Il rappelle que les services du Gouverneur, via Madame QUENON ici présente et Madame PYPE sa collègue, sont déjà venues dans ce cadre présenter et expliquer le nouveau système Be-Alert en date du 01/06/2017 ainsi que le 12/12/2019. Pour mémoire, l'outil Be-Alert est un système d'alerte qui permet aux autorités de diffuser un message à la population en situation d'urgence, via SMS, téléphone et/ou e-mail. Cet outil de communication multi-canal s'ajoute à d'autres outils classiques (médias, véhicules de police, …) et peut-être en cas de situation d'urgence utilisé par les autorités (Communales, Provinciales).

En réponse à Madame PHILIPPE, Monsieur STEVENART indique que les analyses, suite à l'émanation d'ammoniac observée à 60 m de hauteur, ont été réalisées par Polyris (Centre de Recherche de la Faculté Polytechnique de Mons) en ce compris la simulation de l'évènement qui a démontré que les émanations sont restées au sein de l'usine. Cela a été confirmé par les autorités (RAM).

Les services de la zone de secours (pompiers) ont envoyé sur site un véhicule spécialisé pour effectuer des mesures.

Faisant suite à la question (courriel) de Monsieur POTTIEZ, il est spécifié que le seuil de perception de l'ammoniac est très bas (quelques ppm).

En réponse à Monsieur POTTIEZ, Monsieur STEVENART explique qu'il serait possible, dans le cadre d'une économie circulaire, d'utiliser la matière sèche issue d'un processus de bio méthanisation pour fabriquer un engrais vert mais à ce stade il ne dispose pas d'information à ce sujet et se renseignera.

En réponse à Madame FINET, Monsieur STEVENART indique qu'Air Products distribue le dioxyde de carbone (CO2 alimentaire) sous forme liquéfiée et le transporte par camion.

*Le relevé habituel des signalements de nuisances est repris en fin de note (voir plus bas).*

Plus de question ou de remarque.

**-Pour OILCO**

Monsieur BIAMONT (excusé) a communiqué la note suivante pour OILCO

***Oilco (Nicolas Biamont)***

Dans le cadre de notre démarche sécurité, nous avons réalisé une campagne de sensibilisation de nos chauffeurs aux risques liés à la circulation.

A ce jour, nous n'avons aucun accident de travail à déplorer ce qui nous permet de maintenir nos taux de fréquence et gravité à un niveau exceptionnel de 0 et ce depuis 2021.

Une alarme incendie s'est déclenchée vers 2h00 du matin dans la nuit du 5 au 6 septembre. La direction s'est rendue sur place et la sirène a été arrêtée vers 2h30 du matin. Il s'agissait d'une fausse alarme due à un défaut dans un des détecteurs. Le détecteur a été remplacé dès le lendemain et l'installation a été recontrôlée.

Pas de question ou de remarque.

**-Pour DE KEGEL ENERGIE S.A.**

Monsieur BEFAHY présente la note pour DE KEGEL ENERGIE S.A.

Pas d'activité.

Pas de question ou de remarque.

**Pour RENEWI BELGIUM**

Monsieur COLLARD présente la note pour RENEWI.

- **Sécurité**

1 accident de travail enregistré :
En tentant de dégager la roue de son transpalette bloquée dans une rigole, le chauffeur s'est occasionné une entorse lombaire.

Installation d'un nouvel équipement de détection incendie dans les zones de travail et de stockage.

Entretien complet des systèmes de sprinklage par la société Fire-Concept.

Plan de détection incendie dans les déchets non-dangereux évalué et revu avec nos conseillers en prévention.

- **Environnement**

Renouvellement de l'équipement de contrôle du Ph des eaux de rejet par la société Endress&Hauser.

- **Exploitation / projet**

Lancement du dossier de remplacement de notre flotte de camions pas encore euro6.

Planification de l'installation de bornes de recharge électrique en vue de l'électrification totale de notre flotte de voitures de société.

Pas de question ou de remarque.

**-Pour ADVACHEM** (M. Benjamin)

Non communiquée.

En réponse à Monsieur POTTIEZ, le président indique qu'un rappel a été envoyé à Monsieur BENJAMIN concernant la note ADVACHEM et est resté sans réponse.

Plus de question ou de remarque.

**-Pour VIBRANTZ MINERALS**

Monsieur NETTE et Madame VANCASTER présentent la note pour VIBRANTZ.

**EHS**

- En terme de sécurité, pas d'accident sur les mois de juin à août. Focus sur les EPI sur le site.
- 2 évacuations du site : 18/08 (déclenchement reforming et odeur pour personnel de la maintenance chez Vibrantz – port masque) et 21/08 (alerte Yara – nuage NH3 et évacuation du personnel sur lieux de rassemblement)

- Concernant nos bassins industriels et CET, toujours dans l'optique de répondre aux exigences régionales, les forages exploratoires ont été réalisés en aval des bassins ENM pour valider ou invalider l'hypothèse d'une phase saline lourde plongeante vers le bas. Ainsi que 2 forages complémentaires de capture (production).

- Dossier de renouvellement de permis pour 2026 en cours.

- De nombreuses nuisances sonores enregistrées à notre poste de garde, particulièrement sur la période du week-end du 18/08 (voir communiqué Yara)

**Activités**

- Les marchés sont, pour cette deuxième partie d'année, un peu plus attentistes d'un point de vue expression du besoin. Les volumes de production sont toujours à un bon niveau mais cette situation dans nos marchés entraine une montée des volumes en stock sur quelques-uns de nos produits. Ils permettront de couvrir les besoins sur les périodes de ralentissement d'activité.

- Nous travaillons activement et en lien avec Yara pour l'activité de nos sites en fin d'année et sur la coordination en vue des arrêts de maintenance 2024.

- Le plan d'investissement 2023 se poursuit avec plusieurs capex de remise en état d'équipements qui sont en cours, toujours dans le but de fiabiliser nos installations. Le plan Capex à 3 ans a été partagé avec le groupe en mettant l'accent sur la sécurité, l'environnement et la fiabilisation.

- Le chantier de démantèlement de notre plateforme bioxyde de Mn démarre ce 18 septembre et va durer 5 à 6 semaines. Ce projet ne devrait pas engendrer de nuisances pour les riverains. La reconstruction d'une nouvelle ligne suivra. L'objectif de démarrage est fixé pour début du 3ème trimestre 2024.

En réponse à Monsieur BUREAU, Monsieur NETTE indique que les transports s'effectueront par camion.

Plus de question ou de remarque.

**-Pour DOW – POLYOL BELGIUM**.

**EH&S :**

Nous n'avons enregistré aucun accident reportable depuis notre dernière communication.

Nous allons investir sur le plan de circulation afin que les camions n'aient plus à effectuer de marche arrière sur le site.

**Projets en cours :**

Nous avions 2 gros projets en cours, à savoir le remplacement de notre système de contrôle des processus pour un montant d'environ 20 millions de dollars et la mise en place d'un nouveau MCC (salle électrique) pour un montant d'environ 4 millions de dollars.

- Le nouveau MCC est en place et opérationnel
- En conséquence d'un démarrage laborieux de notre nouveau système de contrôle et de gestion des process, nous avons dû déclarer « Force Majeure » pour une partie de nos produits. Nous sommes actuellement revenus à une capacité de production de 75% et travaillons avec la société qui a développé ce nouvel outil pour revenir à une productivité de 100%.

**Informations spécifiques :**

Lors de la dernière communication, nous vous avions informé d'un plan de restructuration demandé par le Business.

Nous avons travaillé avec les délégués et devrions signer l'accord du plan Renaud d'ici fin septembre.

L'impact sera de ne garder qu'une seule ligne de production (sur 4) et l'impact final (fin 2024) sera la suppression de 17 employés.

Pas de question ou de remarque.

**-Le relevé des signalements de nuisances reçus au poste de garde depuis la dernière réunion à savoir le 25/05/2023**.

Nuisances signalées depuis la dernière commission (cfr. note ci-avant – YARA/VIBRANTZ).

Madame VANCASTER indique que conformément à la procédure en place, toutes les nuisances signalées au poste de garde 065/ 764 695 (24h/24-7j/7) ont été transmises par les agents G4S aux différentes entreprises du zoning membres de cette commission. Après vérifications pour la période du 18/08 au 02/09, 5 signalements de nuisances sonores (dont un avec en plus le signalement d'odeurs d'ammoniac) ont été enregistrés au poste de garde.

**La Ville de Saint Ghislain** par l'intermédiaire du service environnement, du Bourgmestre et de Monsieur l'Echevin indiquent avoir reçu les signalements suivants :

**-07/07/2023** nuisances sonores Rue de Villers à Villerot ;

**-03/08/2023** la nuit du 03 août, la personne qui habite, rue Defuisseaux xx, nuisances sonores venant probablement de YARA ;

**-17/08/2023** Nuisances sonores « impression de vivre au bord des pistes de Zaventem » Rue de Sirault à Villerot ;

**-17-18/08/2023** Nuisances sonores / Rue T. Rimaux à Hautrage / Rue de Sirault à Villerot ;
**-18/08/2023** Nuisances sonores Rue du Petit Villerot à Tertre ;

Monsieur Bureau indique avoir reçu quelques 60 appels ou sms de signalements de nuisances et de citoyens inquiets suite aux incidents du mois d'août.
.

Le DPC et le 1718 ont reçus des appels sur la période.

**Pour les riverains et associations :**

Madame STICHEDDU explique avoir téléphoné au 1718 lors des incidents du mois d'aout.

Madame PHILIPPE signale subir depuis 10 jours des nuisances sonores durant la nuit.

Madame STINCHEDDU-GILMONT, à la rue Gallet indique entendre du bruit la nuit.

Pour rappel, les voies de communication et les différents canaux possibles sont les suivants : le Service environnement de la Ville, le poste de garde, la Plateforme web de Yara, les représentants des riverains sans oublier de préciser la nature du problème ou la question, la nuisance, le lieu, la date et l'heure. Pour les plaintes, il convient de contacter le 1718 du SPW ou le DPC.

Pour mémoire, toutes les nuisances signalées au poste de garde 065/ 764 695 (24h/24-7j/7) sont, depuis septembre 2021, transmises par les agents G4S aux différentes entreprises du zoning membres de cette commission à savoir YARA, PRINCE, RENEWI, DOW, ADVACHEM. Il n'est nullement question de demander un retour concerté au plaignant et/ou à la commission. Cependant cela permettra, au besoin, à chaque entreprise de traiter les plaintes indépendamment et le cas échéant de prendre les mesures qu'elle jugera utiles et d'en informer les autres.

**Troisième point:**
**Fonctionnement, Prochain ordre du jour**

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

L'ordre du jour de la réunion sera donc le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier 2024 des réunions;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

**Quatrième point:**
**Divers**

Il n'y a pas de divers.

Le président remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.